



mai 2010

## EDITORIAL



L'article R4322-79 de notre code de déontologie précise :  
« Le pédicure-podologue ne doit avoir, en principe, qu'un seul cabinet »...

Ceci a plusieurs objectifs :

- N'avoir que des cabinets qui permettent aux patients d'être pris en charge en toute sécurité, dans des conditions d'hygiène, d'équipement de confidentialité répondant aux normes actuelles, les investissements leur étant entièrement affectés,
- Eviter qu'un professionnel ne fasse main basse sur tout un secteur en multipliant des cabinets secondaires, en y mettant des collaborateurs,
- Permettre l'installation des nouveaux diplômés.

La diminution des cabinets secondaires a été voulue progressive de façon à ce que certains d'entre nous ne se retrouvent pas brutalement avec une amputation de chiffre d'affaire donnant une situation non vivable.

Dans un premier temps, depuis 2008, les cabinets secondaires en place ont été systématiquement maintenus jusqu'au 15 mars 2011, donc pendant 3 ans, de façon à laisser aux professionnels le temps d'adapter leur activité à ces nouvelles conditions.

En pratique, en mars 2011, les dérogations pour maintien de cabinets secondaires seront ou ne seront pas reconduites.

Les situations seront examinées au cas par cas et des dérogations seront accordées en fonction du besoin de santé publique et de la qualité matérielle de prise en charge des patients. Toutefois, un seul cabinet secondaire sera autorisé.

Un an avant l'échéance, je préfère faire un rappel sur ce point car l'homme a tendance à ne pas écouter ce qu'il ne veut pas entendre, c'est bien connu.

En ce qui concerne la mise en conformité des affichages, la quasi-totalité des professionnels de notre région est enfin dans les normes.

Les EPP ont intéressé une bonne partie d'entre vous puisqu'avec 15% de professionnels de notre région demandant à participer, nous faisons partie des régions qui ont le mieux répondu à cette possibilité d'évaluation de pratique. Deux nouveaux groupes seront constitués après l'été.

Je vous souhaite à tous un bon été et de bonnes vacances.

*Pierre Niemczynski*

### SOMMAIRE

Page 1	Editorial, EPP
Page 2	Modification au sein du CROPP, Loi HPST, Élections,
Page 3	Contrats ; Infos diverses ; codifications des orthèses plantaires,
Page 4	Réunions et Agenda,
Page 5	Mise en conformité, étude démographique,
Pages 6, 7	Liste des pédicures-podologues, ...
Page 8	Site Internet et Congés d'été.

**EPP** : Prochaines réunions pour les 1er et 2ème groupe les 18 juin (19/20h) et 19 juin (10/12h).

Pour vous inscrire pour le 2ème semestre 2010, veuillez faire parvenir au CROPP votre fiche individuelle d'inscription EPP téléchargeable sur le site d'ONPP

→ [page d'accueil](#) → [EPP](#) → [en savoir plus](#) → ...

## MODIFICATION AU SEIN DU CONSEIL REGIONAL :

La démission d'Yves Métayer, conseiller titulaire et trésorier du CROPP Auvergne a provoqué **l'élection d'un nouveau Bureau** par une réunion extraordinaire le 25 janvier 2010. Les résultats sont les suivants :

- Pierre NIEMCZYNSKI, président,
- Valérie CAFFIERE, vice-présidente,
- Céline LANDREA, trésorière.

Le poste de secrétaire général est dévolu à la vice-présidente.

Elisabeth LEROUX (deuxième suppléant) remplace Gilles THIBAUT de BEAUREGARD (premier suppléant) qui devient, de plein droit, membre du Conseil Régional avec une voix délibérative ; il intègre de ce fait la Formation Restreinte. Elisabeth LEROUX intègre la commission « Inscription au Tableau » et Gérard SOULIER, la commission « Communication » ; tous deux entrent également au sein de la commission « Contrats et cabinets secondaires ».

## LOI HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) :

**Loi HPST n° 2009-879 du 21 juillet 2009 (Hôpital, Patients, Santé, Territoire), nouvelles dispositions :** Nous retiendrons notamment qu'elle prévoit :

- la réorganisation de l'offre de soins,
- la modernisation des établissements hospitaliers,
- l'accès à tous à des soins de qualité,
- une nouvelle organisation du système de santé.

De plus, le décret n° 2010-199 du 26 février 2010 relatif aux modalités d'élections et de renouvellement des conseils des professions médicales et paramédicales et leurs chambres disciplinaires a été voté ; vous trouverez les détails du texte n° 6 sur notre site [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr) → liens utiles → site documentation officielle → [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Ce décret modifie, en autres, la périodicité des élections ordinaires ; les prochaines élections devraient avoir lieu en mai 2012.

### **AINSI, une nouvelle gouvernance du territoire :**

Les compétences des **ARS (Agences Régionales de Santé)** sont élargies à tous les domaines de la santé (**disparaissent** ARH, URCAM, GRSP, MRS, branches sanitaires des CRAM, DDASS et DRASS) ; elles auront en charge la politique de santé au niveau régional.

*« La loi HPST prévoit néanmoins que les régions soient présentes dans le conseil de surveillance des ARS, présidé par le préfet de région, dans lequel siégeront également les représentants de l'Etat et de l'Assurance Maladie. »  
(extrait du Quotidien du médecin n° 8708)*

## ELECTIONS :

*Le décret d'application n°2010-199 du 26 février 2010 modifie les modalités d'élection et de renouvellement des conseils des professions médicales et paramédicales et de leur chambre disciplinaire. La durée des mandats reste fixée à 6 ans mais ils seront renouvelés par moitié tous les trois ans.*

### **Les élections auront donc lieu en 2012 . En ce qui concerne la région Auvergne :**

- Les mandats des membres sortants en 2011 (Céline Landréa, Elisabeth Leroux, Pierre Niemczynski, Gérard Soulier) iront jusqu'en 2012,
- Le mandat du membre sortant en 2013 (Gilles Thibault de Beauregard) ira jusqu'en 2015,
- Les mandats des membres sortants en 2015 (Valérie Caffière, Sylvie Lefavre et le poste vacant) iront jusqu'en 2015.

Ces nouvelles dispositions permettant ainsi de réduire les coûts de fonctionnement et une meilleure efficacité des élus.

**TRES IMPORTANT** : Le Conseil régional de l'Ordre rappelle que vous disposez de contrats types (remplacements ; gérances) et de modèles de contrats à titre indicatif pour la collaboration.

En ce qui concerne le contrat de collaboration, une nouvelle version vient d'être établie pour mieux coller aux dispositions du code de déontologie et respecter une parfaite éthique professionnelle (un pour le collaborateur en place, un pour la collaboration nouvelle).

Pour éviter tout litige éventuel, la rédaction de ces contrats est obligatoire ; c'est un acte qui vous engage.

Trop souvent encore le CROPP réceptionne des contrats raturés ; La recevabilité d'un contrat ne peut se faire que si celui-ci est clair, lisible (2 contrats sur 3 arrivent raturés). Par ailleurs, la modification d'un contrat ne peut s'effectuer que par un avenant.

Les contrats concernés devront impérativement être déposés au CROPP Auvergne un mois avant leur date d'effet afin qu'ils puissent être étudiés et validés.

Concernant la cession de clientèle, l'Ordre national rappelle la « nécessité d'un agrément préalable » ; le cas échéant, il conviendra de prendre contact avec le secrétariat pour convenir de la procédure à suivre."

Gérard Soulier

**Disponibles sur le site ONPP à la rubrique** → Accès professionnels → Espace réservé → vos outils → les contrats (code et mot de passe à ressaisir) ; les contrats sont téléchargeables et modifiables.

### **CHANGEMENTS concernant votre activité :**

- **Déménagement, agrandissement de votre local...**vous avez l'obligation de signaler à votre CROPP le changement concernant votre activité. Pour cela, les documents relatifs à ces changements doivent parvenir au Conseil Régional (**Article R. 4322-77 du code de déontologie**).
- **Exercice dans un établissement public ou privé :**

**Article R. 4322-89** : nécessité d'un contrat ou d'une convention.

**Article R. 4322-93** : « Conformément aux dispositions des articles L.4113.9 et L.4322-12 du code de la Santé publique et à l'article R.4322-93 du code de déontologie « *...l'exercice habituel de la profession de pédicure-podologue, sous quelque forme que ce soit, au service d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une institution de droit privé, doit faire l'objet d'un contrat écrit...tout projet ou renouvellement de convention avec un des organismes mentionnés au paragraphe précédent en vue de l'exercice de la profession de pédicure- podologue est préalablement soumis pour avis au Conseil régional de l'ordre intéressé...*»

Céline Landréa

### **Les nouvelles CODIFICATIONS pour les orthèses plantaires, sur onpp.fr - ACTUALITES**

Ancienne codification	Nouvelle codification	Nomenclature	Tarif
201B00.3	<b>2180450</b>	Orthèse plantaire, au-dessous de 28	12,94
201B00.2	<b>2122121</b>	Orthèse plantaire, du 28 au 37	14,02
201B00.1	<b>2140455</b>	Orthèse plantaire, au-dessus du 37	14,43
201B00.4	<b>2158449</b>	Orthèse plantaire, monobloc en résine coulée, moulage du pied. Orthèse plantaire monobloc en résine coulée confectionnée par moulage du pied réalisé en charge, réservée aux affections invalidantes rhumatoïdes et neurotrophiques du pied (moulage compris).	----

**Rappel** : les codes barres sont téléchargeables sur le site de l'ONPP

**Réunion télémédecine du 12 février 2010 : [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr) → Auvergne → Infos Auvergne.**

Céline LANDREA a représenté le CROPP Auvergne à la réunion télé-médecine.

**Ce projet européen : Régional Télémédecine Forum- RTF** a été porté par la région du Sud du Danemark. « Les objectifs prioritaires sont le redressement démographique des professionnels de santé , l'accessibilité de l'échange à grande vitesse et le désenclavement des territoires... »

L'Auvergne a été retenue comme région pilote avec huit autres régions en Europe, afin de mettre en commun nos connaissances par la pratique de la télémédecine. Le projet doit nous permettre de mieux prendre en charge les patients isolés et de construire le dossier médical partagé.

**Réunion de concertation des Ordres professionnels de Santé de la région Auvergne** : Plusieurs thèmes ont été abordés :

- Présentation de notre population professionnelle sur la région Auvergne,
- Évocation de la répartition de cette population professionnelle sur la région,
- Manque de connaissance de notre domaine de compétence par les autres professionnels de santé,
- Problème actuel et récent avec les CPAM concernant la conservation ou l'obtention d'un agrément pour l'application de la lettre POD relatif aux soins des patients diabétiques à risques podologiques de grade 2 et 3 par manque d'offre de formations agréées sur la région,
- Le dossier patient informatisé doit être pratiqué de plus en plus afin de faciliter les échanges inter-professionnels ; les EPP en action depuis le début 2010 peuvent améliorer cette évolution de pratique,
- Perspective de participation au sein du comité scientifique de l'Unité de Formation Continue en Santé du CHU.

**Réunion CLIC 63 (Centre Local d'Information et de Coordination) du 22 mars :**

Dans la mise en place de ce réseau gérontologique, la profession de pédicure-podologue a naturellement sa place ; cette réunion de travail a permis au CROPP de proposer une participation à leurs actions par :

- L'évaluation et les conseils de soins,
- L'évaluation du risque de chutes,
- Les informations auprès des aidants et des soignants sur notre domaine de compétence, nos prérogatives et notre éventail de soins et traitements souvent mal connus (diaporama en réunion possible...)

*Pierre Niemczynski*

**AGENDA depuis janvier 2010 :**

'11 janvier	Conseil Régional d'Auvergne, réunion sur les maisons de santé (P. Niemczynski)
'15 et 16 janvier	Evaluation des Pratiques Professionnelles à Clermont-Fd – 1er et 2ème groupe.
'18 janvier.	Réunion de la Commission « Inscription au tableau »
'25 janvier	Réunion de Conseil en séance plénière
'12 février	Conseil Régional d'Auvergne : télémédecine (C. Landréa)
'12 et 13 février	Evaluation des Pratiques Professionnelles à Clermont-Fd – 1er et 2ème groupe.
'22 février	Réunion de Bureau
'11 mars	CROrdre des médecins, réunion de concertation Inter-Ordres (P. Niemczynski)
'19 mars	Evaluation des Pratiques Professionnelles à Paris (P. Niemczynski)
'22 mars	Réunion de travail CLIC 63 (Centre Local d'Information et de Coordination)
'26 mars	Réunion des présidents des CROPP à Paris
'29 mars	Réunion de Conseil en séance plénière
'26 avril	Réunion de Bureau
'27 mai	Rendez-vous téléphonique avec le CLIC RIOM (P. Niemczynski)
'31 mai	Réunion de Conseil

## MISE EN CONFORMITE DES SIGNALÉTIQUES :

**ACTION** : Comme il est précédemment annoncé dans l'éditorial du président, « *la quasi-totalité des professionnels de notre région est enfin dans les normes* »

Pour cette action, le Conseil Régional de l'Ordre par une réunion extraordinaire le 7 octobre 2009 a mandaté sa secrétaire administrative afin de procéder à la vérification sur place des affichages extérieurs des cabinets de tous les pédicures-podologues de la région Auvergne.

Il s'est avéré qu'un tiers d'entre vous était concerné ; cette action a bien évidemment un **coût** dont nous vous donnons le détail ci-dessous :

Indemnités + frais des conseillers (réunion s en commission)	1 014,20 €
Frais Mandataire, 6 tournées (1861 kms)	624,72 €
Rémunération du mandataire + charges sociales	837,00 €
Frais postaux en Lettre Recommandée	226,72 €
Forfait temps administratif (mise en place de l'action et suivi)	600,00 €
Forfait téléphone, fournitures administratives	40,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 342,64 €</b>

**BILAN** des frais engagés pour la mise en conformité des signalétiques :

Vous pouvez constater qu'une telle dépense aurait pu être évitée. Le Conseil régional a tout fait auprès des pédicures- podologues pour qu'une telle procédure n'est pas lieu. Nous vous rappelons qu' en décembre 2007, était envoyé à chacun d'entre vous un exemplaire du code de déontologie ; vous avez tous reconnu avoir pris connaissance de ce code en renvoyant l'attestation sur l'honneur jointe...

Les normes de signalétique doivent **également** être appliquées sur vos papiers en-têtes et cartes de visites.

*Valérie Caffière*

## ETUDE DEMOGRAPHIQUE :

La région Auvergne compte au **1er janvier 2010**, 147 pédicures-podologues avec 35,37% d'hommes et 64,63% de femmes.

**ALLIER : 47**

**CANTAL :12**

**PUY-DE-DÔME : 64**

**HAUTE-LOIRE : 24**

TRANCHE D'AGE	%	Age moyen (en-dessous)	Mode d'exercice
3 professionnels au dessus de 66 ans	2%		* 146 exerçant à titre libéral
17 professionnels entre 65 et 60 ans	11,50%	62 ans	* 1 salarié à temps complet
13 professionnels entre 59 et 56 ans	9%	57 ans	135 cabinets principaux
32 professionnels entre 55 et 44 ans	22%	49 ans	58 cabinets secondaires
30 professionnels entre 43 et 35 ans	20,50%	39 ans	11 collaborateurs libéraux
49 professionnels entre 34 et 25 ans	33%	29 ans	4 remplaçants
3 professionnels en dessous de 25 ans	2%		5 sociétés d'exercice en SCM

**Au 31 mai 2010**, la région Auvergne compte 5 professionnels de plus inscrits au Tableau de l'Ordre.

# Liste des pédicures-podologues de la région Auvergne (31 mai 2010)

## ALLIER 03

MILET Ariane	03700	BELLERIVE/Allier
ZORZ Olivier	03160	BOURBON L'AR
CORDEAU Pierre	03350	CERILLY
VEDRINE Sébastien	03600	COMMENTRY

BERNARD Martine	03300	CUSSET
DAUPHIN-BOURRACHOT Annie	03300	CUSSET
DAUPHIN-MABIT Monique	03300	CUSSET
FERRIERE Géraldine	03300	CUSSET

DAIGNEAU Vanessa	03410	DOMERAT
PERU Valérie	03410	DOMERAT

CYPCARZ Nathalie	03290	DOMPIERRE/Bes.
DUMIGNARD Aude	03450	EBREUIL
BOSSUT Pascal	03800	GANNAT
ROBIN Valérie	03120	LAPALISSE

BEAUMONT Isabelle	03100	MONTLUCON
CHAPPE-AMARIE Françoise	03100	MONTLUCON
DESQUILBET Karine	03100	MONTLUCON
DOMENECH Eric	03100	MONTLUCON
GOUY Nathalie	03100	MONTLUCON
GRANGE Bernard	03100	MONTLUCON
GUILLOT Alain	03100	MONTLUCON
MARCHOU Cyril	03100	MONTLUCON
REVUZ Cécile	03100	MONTLUCON
URDICIAN Grégory	03100	MONTLUCON

BEGUET Bertrand	03000	MOULINS
CYPCARZ Frédéric	03000	MOULINS
DESMOULES Yollande	03000	MOULINS
FRANCOISE Philippe	03000	MOULINS
MESPLE Michèle	03000	MOULINS
PERRIN-VALLON Eliane	03000	MOULINS
THIBAULT DE BEAUREGARD Gilles	03000	MOULINS

GUEZENNEC Gaël	03500	ST POURCAIN/S.
POTTIER Sarah	03150	VARENNES/A

BOYER Aurélie	03200	VICHY
FAURE Anthony	03200	VICHY
FIQUET Jean-Marc	03200	VICHY
GALPIN Valérie	03200	VICHY
LOURDIN Denise	03200	VICHY
MAVOIAN Catherine	03200	VICHY
MESPLE Cécile	03200	VICHY
PELLE Anthony	03200	VICHY
PIRE-POYET Annick	03200	VICHY
RAMBERT Chrystelle	03200	VICHY
RAVACHE Anne-Sophie	03200	VICHY
VALIN Philippe	03200	VICHY

CARON Pascale	03400	YZEURE
RAMBERT Pascale	03400	YZEURE
TADEC Anne-Marie	03400	YZEURE

## CANTAL 15

COURBON-TROPHIME Céline	15130	ARPAJON/Cère
AUTIXIER Guillaume	15000	AURILLAC
BESSON Agnès	15000	AURILLAC
CONSTENSOU Fabien	15000	AURILLAC

COUSSAIN Nadine	15000	AURILLAC
FAURE Cédric	15000	AURILLAC
ORTIGUES Baptiste	15000	AURILLAC
NIEMCZYNSKI Pierre	15000	AURILLAC
TOMA Isabelle	15000	AURILLAC

LAHMAR Cathya	15110	CHAUDES-AIGUES
SEVERIN Sylvie	15200	MAURIAC
SECHIROUX Xavier	15300	MURAT
HUGON Daniel	15100	SAINT FLOUR
TOUZERY Arnaud	15000	SAINT FLOUR

## HAUTE-LOIRE 43

TEYSSIER Céline	43110	AUREC/Loire
BESSY Valentine	43210	BAS-EN-BASSET

BIOJOUX Florence	43100	BRIOUDE
COACOLO Sylvain	43100	BRIOUDE
MERTZ Anne-Frédérique	43100	BRIOUDE
SPEISER Cédric	43100	BRIOUDE

BEGON Stéphanie	43700	BRIVES CHAR.
MATHEY Brigitte	43500	CRAPONNE/Arzon
BUSSON Philippe	43300	LANGÉAC

GUILLOT Eveline	43000	AIGUILHE
ALIBERT Hélène	43000	PUY EN VELAY
GIMBERT Corinne	43000	PUY EN VELAY
MALLIET-MATHIEU Françoise	43000	PUY EN VELAY
MARION-BETHE Marie-Claude	43000	PUY EN VELAY
MIGNE Christine	43000	PUY EN VELAY
PUNTOUS Olivier	43000	PUY EN VELAY

BEYRON Pierre-Alexandre	43120	MONISTROL/Loire
DAMON Roseline	43120	MONISTROL/Loire
MORIN Yvan	43120	MONISTROL/Loire

POYET Jean-Pierre	43600	STE SIGOLENE
BEDOIN Rémi	43140	ST DIDIER VEL.
BOSCHERT Nathalie	43800	ROSIERES
SIMOND Anne-Lise	43800	VOREY
GOUIT-JACQUET Pascale	43200	YSSINGEAUX

## PUY-DE-DÔME 63

MORANT Yoann	63260	AIGUEPERSE
GRAPIN Cédric	63600	AMBERT
JALLAT Sophie	63170	AUBIERE
VIDAL Michelle	63170	AUBIERE
DUPAS Renaud	63510	AULNAT
CAUVIN Karine	63970	AYDAT
GAILLARD Pascale	63110	BEAUMONT
RIDAO Josselin	63110	BEAUMONT
CARAYON Pascal	63160	BILLOM
ALIGON Gaétan	63118	CEBAZAT

## PUY-DE-DÔME (suite)

ASTIER Christine	63400	CHAMALIERES	ALBERT Sophie	63800	COURNON D'AU.
BOULINGRE-HONORE Charlotte	63400	CHAMALIERES	LEFAIVRE Sylvie	63800	COURNON D'AU.
DESORTIAUX Brigitte	63400	CHAMALIERES	MASDOUMIER Robin	63800	COURNON D'AU.
FAURE Michel	63400	CHAMALIERES	MOITRON François	63800	COURNON D'AU.
MALTERRE Sylvain	63400	CHAMALIERES	SAUVADET Céline	63120	COURPIERE
MICHAUD-BUTEAU Annie	63400	CHAMALIERES	LUCAS Françoise	63360	GERZAT
BENTEJAC Yoann	63100	CLERMONT-FD	BERNARD Brice	63500	ISSOIRE
BESANCON Marine	63000	CLERMONT-FD	MARCHAT Fabienne	63500	ISSOIRE
BOREL-VERCESI Brigitte	63100	CLERMONT-FD	SAINTE-LANNE Florent	63500	ISSOIRE
BORIE Danièle	63000	CLERMONT-FD	LABORDE Sandrine	63380	LANDOGNE
CAFFIERE Valérie	63000	CLERMONT-FD	LIGAN Valérie	63380	PONTAUMUR
CROIZAT Pauline	63100	CLERMONT-FD	LOURDIN Emilie	63240	LE MONT DORE
DE FRUTOS Christian	63000	CLERMONT-FD	PRIEUR Christian	63370	LEMPDES
DESPALLE Michel	63000	CLERMONT-FD	CARAYON-BULTEUX Virginie	63190	LEZOUX
LANDREA Céline	63000	CLERMONT-FD	PONS Brigitte	63880	OLLIERGUES
LANGIERT Cyrille	63100	CLERMONT-FD	VERDIER Patrick	63730	PLAUZAT
LE PAPE Jean Daniel	63000	CLERMONT-FD	METAYER-HAREL Séverine	63430	PONT-DU-CHAU
LINQUE Guillaume	63000	CLERMONT-FD	MARIDET Adeline	63230	PONGIBAULT
MERIGEON Catherine	63000	CLERMONT-FD	AUBIN Martine	63200	RIOM
MOSNIER Isabelle	63000	CLERMONT-FD	COULAND Emilie	63200	RIOM
MOULIN Christian	63100	CLERMONT-FD	PILANDON Sophie	63200	RIOM
MOULIN Anne-Marie	63100	CLERMONT-FD	PRIEUR Hélène	63200	RIOM
MOULIN-REVIRIEGO Monique	63000	CLERMONT-FD	LEROUX Elisabeth	63540	ROMAGNAT
PETIT Séverine	63000	CLERMONT-FD	BLANCHARD Flavien	63700	ST ELOY
SOULIER Gérard	63000	CLERMONT-FD	PITTOIS Stéphanie	6349	SAUXILLANGES
SOULIER Françoise	63000	CLERMONT-FD	METAYER Yves	63300	THIERS
VITOLS Anne-Marie	63000	CLERMONT-FD	THIERS Michèle	63300	THIERS
			LEFEBVRE Marion	63960	VEYRE MONTON
			MORANGE Béatrice	63270	VIC LE COMTE

## MOUVEMENTS DU TABLEAU : du 2 juillet 2009 au 31 mai 2010

### Transferts 2010 et Création cabinet principal :

Guillaume AUTIXIER (Ile de France), le 1 mars à Aurillac  
Pierre CORDEAU (Ile de France), le 2 janvier à Cérilly  
Cathya LAHMAR (Ile de France), le 22 février à Chaudes-Aigues  
Yoann MORANT (PACA Corse), le 15 mars à Aigueperse

### Cession de patientèle :

Marielle PIGER (Langeac en Haute-Loire) a cédé sa patientèle à Philippe BUSSON (Champagne Ardennes)  
Le transfert de M. PIGER en Languedoc-Roussillon est effectif au 1er mai 2010.

### Reprises d'activité :

- ✓ Nathalie BOSCHERT le 1er octobre 2009 à Vorey (43) en collaboration,
- ✓ Brigitte PONS le 1er octobre 2009 à Olliergues (63) en création de cabinet,
- ✓ Valérie ROBIN le 5 mai 2010 à Lapalisse (03) en création de cabinet.

## PETITES ANNONCES : Offres de remplacement

- du 28 juin au 31 août 10 - de juillet à octobre 10	Florence BIOJOUX – 43100 BRIOUDE – 0471749220 Valérie PERU – 03410 DOMERAT – 0470641257
---	--

**INSERER**  
**LES PETITES ANNONCES**  
(seulement les offres)

via  
**www.onpp.fr**

### Accès professionnels

Code

Mot de passe

[Mot de passe oublié](#) (cliquez sur le lien., saisissez votre adresse e-mail.....)

### Saisies petites-annonces

(faites votre choix)

saisir le titre, le texte de votre annonce puis votre e-mail

### SOUMETTRE

lire INSTRUCTIONS.

**L'actualité du CROPP Auvergne**  
Sur [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr) : Infos Auvergne → SOMMAIRE → CONSEILS REGIONAUX → votre choix, Auvergne → à droite de la page.  
D'autres rubriques sont également à votre disposition.



*Avec un peu d'avance cette année*  
**BONNES VACANCES A TOUS**

**Le CROPP sera fermé du 9 août au 27 août inclus**

(veuillez laisser vos messages par mail ou sur répondeur téléphonique)

**CROPP AUVERGNE**  
**1bis avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND**  
T 04.73.90.82.58.F 04.73.90.44.30.  
Email : [contact@auvergne.cropp.fr](mailto:contact@auvergne.cropp.fr)  
Permanences du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30  
Secrétaire administrative : Catherine COULON